



JPJ/ CA

Délégués en exercice	12
Présents	7

SEANCE DU
12 MARS 2018

Transmission en Préfecture	19 MARS 2018
Date Réception	20 MARS 2018

L'an deux mille dix huit et le douze du mois de mars à 10 heures 30, se sont réunis en Mairie des Adrets de l'Estérel, salle du conseil municipal, les membres du comité syndical, sous la présidence de Monsieur BROGLIO, Maire des Adrets de l'Estérel.

Etaients Présents :

- M. CLEUZIOU Conseiller Municipal de BAGNOLS-EN-FORET – DT
- M. COLOMINES Conseiller Municipal de PUGET-SUR-ARGENS – DT
- M. GERMAIN Roland Adjoint au Maire de SAINT-RAPHAEL - DT
- M. BEAUMONT Adjoint au Maire de FREJUS – DT
- M. RICHARD Adjoint au Maire de THEOULE-SUR-MER – DT
- M. GERMAIN Jacques Conseiller Municipal des ADRETS DE L'ESTEREL – DS

Assistaient également à la séance :

- M. SAISSE Conseiller Municipal de THEOULE-SUR-MER – DS
- M. BERSANI Conseiller Municipal de THEOULE-SUR-MER - DS
- M. BOTTERO Adjoint au Maire de MONTAUBOURN
- M. RENAUD-BEZOT O.N.F.
- M. CADEOT O.N.F.
- M. RUPRECHT Mairie de THEOULE-SUR-MER
- Le Commandant PERDIGON Caserne des Sapeurs-Pompier
- M. JOURTAU Directeur du SIPME
- M. TREMEREL DGS – Mairie des ADRETS DE L'ESTEREL
- Mme ROUX Ingénieure - Animatrice Charité Forestière

Absents excusés :

- M. BOTELLA Maire de THEOULE-SUR-MER - DT
- Mme TREMEREL Adjoint au Maire des ADRETS DE L'ESTEREL - DT
- M. LAGUETTE Adjoint au Maire de FREJUS – DT
- Mme GRAS Conseiller Municipal de PUGET-SUR-ARGENS – DS
- M. LABADIE Conseil Départemental du Var
- M. FACQUET Conseil Départemental du Var

DELIBERATION N° 82		NOTE ARGUMENTAIRE OPERATION GRAND SITE ESTEREL
Affiché du		
au		

Monsieur le Président expose :

Le S.I.P.M.E. a adopté en 2015 la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE) dont le plan d'action (Action D1) prévoit d'étudier la possibilité de lancer une Opération Grand Site (OGS) dans l'Estérel.

Entre 2016 et 2017, le S.I.P.M.E a travaillé avec l'Inspecteur des Sites Classés de la DREAL PACA et avec le Réseau des Grands Sites de France (R.G.S.F) pour élaborer son dossier de candidature, à travers la rédaction d'une Note argumentaire OGS. En janvier 2017, le S.I.P.M.E a reçu Isabelle Poulet, du Bureau des Sites du Ministère de la Transition écologique et solidaire, en vue de lui présenter le territoire et les éléments de la candidature OGS de l'Estérel. Le projet de lancement d'OGS a alors reçu un accueil favorable de la Chargée de mission du Ministère.

Suite à cette rencontre, la Note argumentaire a été retravaillée avec la DREAL PACA, notamment en ce qui concerne la définition du périmètre d'étude de l'OGS, avant d'être soumise pour avis aux délégués du SIPME et à divers partenaires (DREAL PACA, ONF, Conservatoire du Littoral, cellules Natura 2000 concernées, Architecte des Bâtiments de France) au cours de l'été 2017. Les remarques et corrections issues de cette consultation ont été intégrées à la Note argumentaire finale, en février 2018. Ce document se trouve en pièce-jointe.

En décembre 2017, le S.I.P.M.E a adhéré au Réseau des Grands Sites de France (R.G.S.F.) afin de participer à la vie du Réseau et de bénéficier de son appui technique dans l'élaboration de ses projets.

En conséquence, le Comité syndical est invité à :

- Approuver officiellement la Note argumentaire OGS du massif de l'Estérel, en vue de l'introduction du dossier de candidature OGS auprès des autorités compétentes, sous la supervision de l'Inspecteur des Sites Classés de la DREAL PACA.
- Autoriser le Président du S.I.P.M.E à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'introduction officielle de la candidature OGS de l'Estérel et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE officiellement la Note argumentaire OGS du massif de l'Estérel, en vue de l'introduction du dossier de candidature OGS auprès des autorités compétentes, sous la supervision de l'Inspecteur des Sites Classés de la DREAL PACA,

AUTORISE le Président du SIPME à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'introduction officielle de la candidature OGS de l'Estérel et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité du Préfet du Var et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE à FREJUS, le 12 mars 2018, et ont signé les membres présents après lecture faite.



POUR EXPEDITION CONFORME,

LE PRESIDENT,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops.

Nello BROGLIO

